



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 128272

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur la modification prévue pour la défiscalisation des dons versés par les particuliers aux associations caritatives ou fondations en intégrant la réduction d'impôt accordée dans le domaine des niches fiscales avec un plafonnement à définir. Il lui demande quelles mesures précises sont prévues ou à l'étude en ce domaine, en appelant l'attention sur les conséquences entraînées sur le tissu associatif qui tient une grande place dans notre vie démocratique et sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128272

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1186

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)